

---

YESIM NAZLAR :

Bonjour, bonsoir à tout le monde. Bienvenue à cet appel At-Large du CPWG en ce mercredi 8 juillet 2020. Il est 13 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel étant donné le nombre de participants, pour ne pas perdre de temps.

Je rappelle à tous les participants sur Zoom ou par téléphone que votre nom sera enregistré après l'appel.

Nous avons reçu les excuses d'Alfredo Calderon ainsi que d'autres personnes.

Du personnel aujourd'hui nous avons Evin Erdogan et moi-même Yesim qui nous occupons de l'appel. Heidi Ullrich devrait nous rejoindre sous peu.

Nos interprètes aujourd'hui sont Paula et David du côté espagnol et Claire et Isabelle du côté français.

Avant de commencer, un petit rappel que nous avons le service de transcription à votre disposition. Je suis en train de vous envoyer le lien.

Un petit rappel veuillez bien donner votre nom avant de prendre la parole, non seulement pour la transcription mais également pour l'interprétation.

Je passe maintenant la parole à Olivier. Merci beaucoup.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yesim. Bienvenue à tout le monde à cet appel du groupe de travail sur les politiques consolidées. C'est le premier suite à la réunion virtuelle de l'ICANN 68. C'était donc le 17 juin que nous nous sommes retrouvés pour la dernière fois, c'était il y a un mois pratiquement, donc il y a beaucoup de choses à dire.

Nous avons la mise à jour de Hadia et de Alan Greenberg. Ensuite nous parlerons avec Justine Chew des procédures ultérieures, et ensuite nous ferons un suivi sur le sondage sur les géo-noms avec Jonathan Zuck qui nous parlera des résultats de ce sondage.

Nous parlerons ensuite avec la mise à jour sur les politiques, pas grand-chose là-dessus, mais plus tard dans la journée il y a également une réunion du groupe de travail sur les finances et le budget.

Après, Jonathan Zuck nous fera un récapitulatif de l'ICANN68, semaine très complète, je ne sais pas comment il va faire pour faire tout ça en 10 minutes, mais j'espère que nous y arriverons. Et ensuite il y aura le point divers à la fin de l'appel.

Y a-t-il d'autres changements, des ajouts à cet ordre du jour ? Je vois que Irjo a levé la main. Allez-y Yrjo.

YRJO LANSIPURO : J'aimerais ajouter un point divers. Pour l'appel de demain, avec le PSWG du GAC, je ne sais pas si vous vous souvenez, c'est un appel qui avait été suggéré au début par le PSWG du GAC, il a été reporté à plusieurs reprises, et enfin cet appel est prévu pour demain à 13 h UTC. Il y aura des suggestions d'ordre du jour du côté du GAC également, mais

---

J'aimerais avoir des suggestions pour ajout à cet ordre du jour du PSWG.  
Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yrjo, est-ce qu'on pourrait simplement prendre 5 minutes à la fin de l'appel, dans la partie divers ? Est-ce que ça irait ? Nous avons donc cette question posée, donc la question des points à ajouter à l'ordre du jour pour cet appel. Nous pouvons y réfléchir pendant l'appel et donc à la fin de l'appel en reparler ensemble. Est-ce que ça irait ?

YRJO LANSIPURO : Oui, 5 minutes, ça suffit c'est très bien.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien. Merci Yrjo. Donc voilà pour le point divers. Je ne sais pas s'il y a d'autres personnes qui souhaitent ajouter quelque chose. Je ne vois pas de main levée.

Donc si c'est bon, passons aux points de la semaine passée. Vous vous imaginez que nous avons tout terminé, le personnel peut afficher les points à l'ordre du jour ou les points de travail du dernier appel. Je ne sais pas s'il y a des choses à ajouter. Si ce n'est pas le cas, et bien nous passons à la suite. C'est bon ? Tout est effectué, parfait.

Donc effectivement nous allons parler du rapport final de l'ATRT3, c'est quelque chose qui sera bientôt terminé. Vous savez qu'il y a d'autres choses qui vont arriver au cours de l'été, donc nous devons être prêts à

---

faire pas mal de choses pendant cette période traditionnelle des vacances.

Alors, passons maintenant et passons à la phase 2 de l'EPDP avec Hadia Elminiawi et Alan Greenberg. Est-ce que nous avons Hadia ? Alan ? Il me semblait avoir vu Hadia.

HADIA ELMINIAWI :

Oui, je suis là.

Je ne sais pas si vous le savez, mais nous avons terminé le rapport définitif, nous avons simplement besoin de faire des commentaires définitifs d'ici le 10 juillet.

Ce qui est nouveau, c'est la finalisation des recommandations sur l'automatisation, donc il s'agit de la recommandation numéro 8. Recommandation sur les mécanismes également, qui est la recommandation numéro 18. Et également le mécanisme d'évolution a un nom différent désormais.

Je cherche mes diapositives...

Donc le nom de la recommandation des mécanismes c'est la révision de la mise en œuvre des recommandations des politiques sur le [SAD] dans [inaudible] le comité permanent. Donc nous utilisons le comité permanent de la GNSO qui a la reconnaissance, la même représentation pardon, que ce qui existe maintenant.

Il y a quelque chose qui n'est pas très bon par rapport à ce mécanisme de mise en œuvre que nous appelons maintenant du nom que j'ai donné tout à l'heure, mise en œuvre des recommandations, c'est qu'il

---

n'y a pas de distinction très claire entre ce qui est politique et ce qui est mise en œuvre.

Donc selon ce que nous comprenons, l'ajout de cas automatisé serait une question de mise en œuvre, et je pense qu'il y a là la même compréhension au sein du groupe, mais ce n'est pas sûr.

Alors, ce qui n'est pas bon c'est que dans cette recommandation tout membre peut proposer un sujet et ensuite si l'équipe pense que ce sujet est une question de politique et non pas une question de mise en œuvre, et bien ce sera proposé à la GNSO pour le lancement d'un PDP pour s'en occuper.

Donc, la dernière fois j'en parlais, mais je n'ai pas eu le temps vraiment de partager là-dessus avec Alan. Mais ce dont nous voulions parler c'est que notre accord devrait déterminer certaines conditions, de manière à vraiment déclarer que nous sommes d'accord par rapport au rapport, si c'est le cas, sur la base d'un accord comme quoi l'ajout de cas automatisés est considéré comme une question de mise en œuvre, et donc doit être traité par le biais de la recommandation numéro 18.

Je ne sais pas si Alan est là, peut-être qu'il peut ajouter quelque chose.

Mais je ne sais pas si l'autre groupe sera d'accord, nous n'en avons pas discuté récemment, mais en tout cas la dernière fois, lors de notre discussion à la BC, ce n'était pas très clair. Ils avaient en fait besoin d'un peu de temps pour en parler.

Donc je crois qu'il s'agit-là de la modification principale apportée au rapport depuis la dernière fois que nous en avons parlé.

---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia. Je ne vois pas Alan Greenberg, je ne sais pas s'il est là, à moins qu'il soit présent par téléphone. Donc si c'est le cas, il ne faut pas qu'il hésite à parler.

Je ne vois pas de main levée ni de question. Mais moi j'ai une question, simplement parce que je n'ai pas prêté attention au processus, et j'imagine que c'est le cas pour d'autres, mais où en sommes-nous en ce qui concerne la ratification du travail de la phase 2 par le conseil de la GNSO ? Est-ce qu'il y a eu ratification ? Est-ce que ça a été approuvé ou pas encore ? Et c'est une question pour vous et pour Sheryl, qui est notre liaison.

HADIA ELMINIAMI : Non, pas encore. Le rapport a encore jusqu'au 10 juillet, donc nous pouvons le revoir jusqu'au 10 juillet. Et donc nous avons jusqu'à ce moment-là pour les changements. Normalement le rapport devait être publié le 5 juillet, mais finalement c'est le 10 juillet la nouvelle date.

Donc je vais vous mettre le lien, je vais essayer de voir si je le trouve. Je vous mets le lien pour le rapport.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia, et je note de Cheryl Langdon-Orr, notre liaison, que le conseil est en train d'en parler mais n'a pas encore résolu les questions.

Je vois la main levée d'Eduardo. Allez-y vous avez la parole.

---

EDUARDO DIAZ :

Merci beaucoup. J'ai une question Hadia. Ça fait deux ans qu'on travaille là-dessus, ma question c'est : quand est-ce que cela va terminer ? Est-ce qu'il y a une date à cet EPDP ? C'est un processus accéléré, ça n'a pas l'air très accéléré de mon point de vue. C'est ma première question.

Autre question : quand est-ce que ça va se terminer ? C'est vraiment ma question. Est-ce que ces réunions de l'EPDP vont enfin se terminer.

Autre chose, j'ai lu un document assez perturbant du SSAC avec une liste de choses, de préoccupations, ils indiquaient qu'ils ne feraient pas partie du consensus en fin de compte, donc peut-être que vous pourriez nous faire un commentaire là-dessus, est-ce que vous en avez parlé pendant les réunions de l'EPDP ou à un autre niveau ? J'aimerais bien savoir, parce que pour moi c'est quand même inquiétant qu'ils aient écrit ce document après tout ce temps. Merci.

HADIA ELMINIAMI :

Oui. Alors par rapport à votre question, la question de SSAC nous n'en avons pas encore parlé. Le SSAC ne s'est pas beaucoup exprimé, mais ce qui est sûr c'est qu'il y a beaucoup de choses dans le rapport qui, effectivement, sont perturbantes.

Je ne sais pas encore dans quelle mesure ceci s'applique, il faut que j'en parle avec Alan, mais non, nous n'avons pas soulevé cette question pendant nos réunions. Toutes les préoccupations que vous venez d'exprimer, nous n'en avons pas parlé. Et même chose pour le SSAC.

- 
- NON IDENTIFIÉ : Cheryl a levé la main.
- HADIA ELMINIAWI : Notre travail sera terminé, a été terminé pardon le 30 juin et le rapport est affiché jusqu'au 10 juillet. Et donc nous devrions terminer tout ceci à la fin du mois de juillet, il n'y aura plus d'EPDP après la fin du mois de juillet.
- OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Donc Cheryl peut-être ? Allez-y. Holly Raiche, vous avez la parole.
- HOLLY RAICHE : Je pense que c'est un point important Hadia, merci. Le document de SSAC en parle. Mais il est question d'exactitude, de personnes physiques versus personnes morales, le processus automatique.
- Donc Hadia l'a dit, c'est terminé, mais il y a encore des points très importants pour nous tous.
- Donc, qu'est-ce que vous dites ? Qu'on ne va plus en parler ou qu'on va passer à la phase 3 ou que l'on en parlera plus tard ? Que pensez-vous et comment est-ce que nous allons aborder ces points importants ?
- HADIA ELMINIAWI: Les recommandations disent que les parties contractantes doivent aborder les questions liées aux aspects techniques et commerciaux et juridiques. Donc, il y a ici ces choses à améliorer, mais nous avons identifié trois nouveaux cas, et de nouveau c'était un argument qui a été présenté pendant les discussions.
-

---

Mais nous pensons qu'on peut dire que les parties contractantes, que pour les parties contractantes il y a des systèmes automatiques qui pourraient être acceptables.

On peut dire qu'à mesure que l'on avance et que les affaires et les cas sont identifiés, on verra.

En tout cas nous pensons que cette recommandation doit être abordée comme cela et que la recommandation numéro 18 est claire en ce qui concerne l'aspect juridique et nous devons aborder ou ajouter d'autres cas pour les recommandations.

Donc nous considérons que l'automatisation existe, qu'il y a des informations disponibles, mais que l'on doit ajouter davantage d'informations.

Le problème c'était que l'on n'était pas sûrs à 100 % que les parties contractantes et le groupe des parties prenantes non commerciales soient d'accord.

Je dirais que, probablement, ils sont d'accord, qu'ils pensent la même chose. Et, pendant la période au cours de laquelle nous avons fait des commentaires sur le rapport, on a ajouté certains points concernant la mise en œuvre des exemples et les améliorations à faire. Et nous n'avons pas reçu d'objection concernant ces parties.

Donc, à nouveau, on peut dire que notre accord dépendra de leur rapport et de leur approche. Et s'ils sont d'accord, et s'ils sont soutenus par les autres groupes, à ce moment-là nous serons parvenus à un accord.

---

En ce qui concerne la personnalité physique et morale et l'endroit où nous en sommes par rapport à ces points-là, je dirais que la recommandation numéro 18 permet que ce thème soit à nouveau abordé et que l'on avance.

Et je pense que la GNSO va analyser la question de l'exactitude et va continuer à avancer dans ce domaine.

Je dirais que ce n'est pas terminé en ce qui concerne l'exactitude et la personnalité physique versus personnalité morale. Mais nous n'avons pas reçu de recommandation dans ce sens.

Et, au niveau de l'exactitude, on a retiré ce point-là des débats parce qu'on a retiré donc, pour que ce soit discuté ou abordé ultérieurement. Donc nous n'avons rien à ce propos, à propos de ces deux point-là pour le moment. Voilà.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Parfait. Donc vous avez terminé apparemment.

CHERYL LANGDON-ORR : Je dirais si l'EPDP et la phase 2 de cet EPDP est terminée, et je pense qu'ici on pourrait compléter ce que Hadia a dit en disant que ce processus ardu, la GNSO a discuté des mesures présentées et nous sommes en train d'en discuter.

Et les résultats de ces discussions sont attendus, comme Hadia l'a dit. Certaines choses doivent être faites pendant la prochaine phase de mise en œuvre. Et nous devons mettre en place et déclencher de nouvelles

---

politiques, et le développement de politique de nouveaux gTLD et les problèmes liés à cela devraient être normalisés.

Le processus d'EPDP requiert certaines choses et notre communauté At-Large est particulièrement intéressée par ce thème.

Donc on doit aborder la question de mise en œuvre, comme Hadia l'a dit, ou la partie de ce qui concerne la personnalité légale, les personnalités, et ce qui peut être fait dans ce domaine et ce qui doit être fait de manière appropriée pour réagir aux différentes approches qui ont été jusque-là adoptées.

En tout cas, l'EPDP en lui-même doit parvenir à la fin de ces débats. Et, en temps voulu, et quand je dis temps voulu Holly, je dirais que Hadia a exprimé des préoccupations concernant la fin de ces discussions, et si ce n'était pas ce processus d'EPDP qui ne serait pas réglé, et cela a été dit, l'intention du conseil de la GNSO dans ce sens, en tant que gestionnaire ou responsable de ce processus, est qu'il soit traité de cette façon plutôt qu'il soit traité en temps voulu et en fonction du développement de politique actuellement en place et qu'il soit donc traité de cette manière. Et quand je parle de temps voulu c'est de cela que je parle.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Cheryl. Je dirais que, d'une certaine façon, cet EPDP dure depuis si longtemps, et je dirais qu'ALAC devrait demander des statistiques, commencer à vérifier, voir combien d'appels, à combien d'appels Alan et Hadia ont participé, combien de réunions ont organisé notre communauté de téléconférence. Toutes les statistiques concernant cela pour démontrer que cela a été un travail incroyable.

---

Et à propos d'Alan Greenberg, le voilà. Mais d'abord je donne la parole à Hadia.

HADIA ELMINIAWI :

Je voulais ajouter qu'en ce qui concerne le travail du comité permanent, on a commencé il y a entre 3 et 9 mois. Et, avant, la recommandation indique que ce ne peut pas être avant 9 mois après le début des opérations après qu'ICANN Org ait présenté son rapport, et donc le rapport de statut qui doit indiquer le moment de divulgation et les objectifs des différentes parties, le nombre de divulgations approuvées et les demandes d'informations concernant la durabilité financière aussi.

Donc en fonction de tout cela, le comité permanent va pouvoir commencer à suggérer des améliorations au niveau opérationnel.

Et nous avons une nouvelle information au niveau juridique concernant les cas qui doivent être pris en compte aussi. Donc ce sont des améliorations concernant le travail d'At-Large qui est attendu avant 3 mois ou dans des délais et nous avons donc un certain délai pour faire ces améliorations.

Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci Hadia. Alan, vous avez la parole.

---

ALAN GREENBERG :

Je pense que Hadia a présenté le rapport de notre situation actuelle, le rapport final est en train d'être élaboré et nous allons réviser ce rapport pendant les prochaines semaines.

En tout cas, la recommandation ici – et je pense que Hadia est d'accord avec moi mais je ne veux pas parler en son nom – c'est qu'ALAC va offrir un soutien conditionnel de ce rapport en fonction d'une série de points. Et je pense qu'un de ces points sera ce que Cheryl disait, c'est-à-dire les problèmes de la phase 1 qui ont été reportés qui n'ont pas été encore corrigés ou résolus, et le deuxième point les mécanismes d'évolution qui vont pouvoir faire des recommandations qui ne seront pas considérées comme des politiques pour les cas additionnels que [SSAC] peut traiter.

Donc je dirais que nous allons travailler sur tous ces points pendant encore un bon moment. Nous devons voir, analyser le rapport, pour voir exactement ce qui est dit à ce propos.

Mais je pense qu'en fonction des mécanismes d'évolution le résultat de notre travail n'est pas parfait, mais c'est le [inaudible]. En tout cas, il sera intéressant de voir dans quelle mesure, en partant du concept que la GNSO va l'approuver. Certains disent que non, mais je pense que oui.

En tout cas il faut voir aussi si le conseil d'administration l'approuve. Nous parlons ici d'un système assez cher dont la mise en œuvre sera longue et chère entre 1 et 3 ans pour qu'il soit mis en œuvre. Et plutôt 2/3 ans qu'une année, je dirais même. Et ça va être assez coûteux aussi. Donc on peut se demander si ça vaut la peine. Et si ça ne correspond pas à nos attentes, je dirais que c'est un processus qui aura été compliqué et cher.

---

En tout cas, on ne sait pas si le conseil d'administration va l'approuver. Pour le moment, il nous faut suivre toutes les voies, le chemin que nous avons suivi jusqu'à maintenant.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Bien, nous en sommes à la fin de ce processus, comme vous le savez. Hadia, vous pouvez conclure si vous voulez.

HADIA ELMINIAWI : Je voulais ajouter que le problème par rapport au rapport, c'est que certes il n'est pas parfait, mais c'est également la question du langage qui est utilisé et le fait que cela n'appuie pas notre compréhension du résultat. Donc nous pensons que c'est ce que devrait faire le SSAC. En fait, la formulation ne garantit pas le résultat à 100 % et voilà pourquoi il nous faut un accord conditionnel.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Hadia, merci Alan. Et donc on se retrouvera la semaine prochaine pour continuer d'en parler et en espérant avoir avancé un petit peu.

Nous avons maintenant avec nous Justine qui va nous parler des procédures ultérieures et, bien sûr, le travail a continué avec sa petite équipe. Et donc je passe la parole à Justine. Allez-y.

JUSTINE CHEW : Merci Olivier. Alors, pour commencer, quelques petites questions de logistiques.

---

Donc le groupe de travail sur les procédures ultérieures continue son travail. Les appels se poursuivent. Et nous n'allons pas terminer très tôt. Enfin nous espérons quand même que ce sera bientôt puisque le rapport sera publié courant juillet. Nous pensons peut-être à mi-juillet, selon les co-présidents, et Cheryl pourra me reprendre si je me trompe, mais l'idée c'était donc le milieu du mois de juillet, c'était la cible pour le projet préliminaire.

Mais nous sommes toujours en cours de discussion sur les recommandations définitives pour deux thématiques. Donc je ne pense pas que cela reportera cette date butoir, mais il y a encore des choses qui sont en cours.

Donc voilà pour ce qui est des délais. Donc nous en sommes à l'étape 4, comme vous pouvez le voir sur ce diagramme que vous avez à l'écran. Et donc le rapport préliminaire définitif sera donc publié mi-juillet en principe et lancera la période de commentaire public. Je n'ai pas la date exacte pour l'instant.

Alors, Cheryl nous dit que c'est avant la fin du mois de juin ou la fin du mois de juillet. La fin du mois de juillet pardon.

Donc voilà où nous en sommes. Il nous reste encore pas mal de choses à présenter et à débattre.

Alors, passons Yesim au plan de travail s'il vous plait.

Donc voilà un petit peu ce qu'il s'est passé. Ça a été un réel marathon par rapport à ces différentes thématiques. Sç vous défilez, vous voyez qu'il y a encore un certain nombre de questions qui n'ont pas été traitées du tout, ou en tout cas pas au niveau auquel il fallait les traiter

---

au sein du CPWG. Donc il nous faut vraiment revoir cette discussion pour élaborer le point de vue de l'At-Large et soumettre une réponse au rapport définitif.

Donc voilà un petit peu les suggestions de sujet. Alors suivant la date de publication du rapport, je pense que les délais changeront un petit peu, mais nous allons continuer d'avancer autant que possible sur les questions sur lesquelles nous pouvons avancer entre temps.

Autre chose, le groupe de travail du PDP de SubPro est en phase de finalisation des recommandations préliminaires et je dois vous dire que dans certains cas, il est heureux que nous ayons pu insérer certains de nos positionnements sur la base des cartes des tableaux de bord que nous avons mis en place. Parfois nous avons évoqué les recommandations, si c'était possible, dans d'autres cas, nous avons incorporé nos rapports dans la partie délibération, dans d'autres cas on nous a demandé de soumettre nos points de vue par le biais de commentaires dans le cadre du processus de commentaires publics.

Donc la petite équipe devra revenir un peu en arrière pour prendre en compte les différents tableaux de bord que nous avons mis en place. Donc nous ajusterons nos déclarations de manière à nous assurer de bien tout prendre en compte.

Alors, est-ce qu'on pourrait continuer et ouvrir les moyens de mesure et la surveillance ?

Alors, je crois que j'ai présenté ceci deux fois, mais nous n'en sommes pas encore arrivés à un consensus, en tout cas de mon point de vue.

---

Donc ce que j'ai fait c'est que j'ai essayé de rassembler différents points clefs, pour essayer de réfléchir à ce que notre réponse devrait être.

Alors, passons à la diapositive numéro 3 s'il vous plait.

Donc j'ai rassemblé les affirmations 1, 2 et 3 parce qu'elles sont liées. L'impact de l'affirmation 1 est le suivant. Apparemment il n'y a pas de raison de ne pas élaborer un moyen systématisé d'appliquer les gTLD et leur développement à long terme, donc peut-être qu'on devrait y répondre de la manière suivante : le groupe de travail PDP SubPro a pris en compte les recommandations sur la base de la résolution du conseil du 19 mars.

Le groupe de travail a également déclaré qu'il n'était pas obligatoire d'être d'accord sur le résultat comme suggestion. Donc les recommandations CCT, nous y avons réagi d'une manière ou d'une autre et l'idée c'était d'avoir une recommandation sur les différents sujets, là où les recommandations apparaissent.

Par rapport aux affirmations 2 et 3, leur impact est assez clair, elles sont assez courtes, vous pouvez les lire. Elles sont à un haut niveau. Et je pense qu'on ne peut pas apporter d'objection à ces affirmations. Mais, bien sûr, le diable est dans le détail.

Donc, pour lancer un petit peu la réflexion par rapport à notre réponse sur ces trois affirmations, je vous ai mis des points, donc vous êtes bien sûr libres d'être en désaccord, c'est une proposition tout simplement, mais selon moi il n'y a pas de raison convaincante d'aller à l'encontre de ce qui est indiqué.

---

Par contre, je pense qu'il faut insister sur le fait que les choses ne sont pas très sûres en termes de candidatures. Il vaut mieux avoir un bon processus de candidature que d'aller trop vite plutôt que d'avoir des problèmes à la mise en œuvre. Et il nous absolument prendre en compte le point de vue de la communauté, c'est le principal.

Ceci étant, il y a un nouveau domaine intitulé la prévisibilité, qui a pour objectif de créer une piste de travail de faisabilité avec une équipe de mise en œuvre, une équipe permanente de mise en œuvre, l'équipe SPIRT, qui s'écrit SPIRT mais se prononce « SPIRIT ». Et donc l'idée, c'est que ce serait le groupe qui prendra en compte les questions qui se présentent après le lancement de la nouvelle série, donc des nouvelles candidatures.

En ce qui concerne le groupe de travail PDP SubPro et sa prise en compte des questions relatives au rapport et la manière dont le groupe a répondu à ces questions, donc l'idée c'est de les considérer lors de la mise en œuvre des politiques et nous espérons que le nombre de questions qui seront présentées sera réduit, par rapport à la dernière série. Ceci étant on ne peut pas tout prévoir, on ne peut pas prévoir tout ce qui pourrait se passer. Et donc voilà pourquoi nous proposons ce SPIRT.

Donc c'est un des sujets en cours de discussion au sein du groupe de travail et donc voilà pourquoi je n'en ai pas encore parlé. Mais je voulais simplement vous informer de ce plan, ce plan qui ressort du groupe de travail PDP SubPro.

Donc, pour l'instant, en ce qui concerne notre positionnement avec les recommandations CCTRT, donc la révision de ces domaines, ces

---

recommandations doivent être mises en œuvre d'abord, recommandations CCTRT. Donc c'est un très haut niveau pour l'instant, et ceci est aligné avec ce que fait le GAC, ce qu'exprime le GAC en termes de positionnement. Et les détails ne sont pas encore exprimés.

Donc j'espère que nous pourrons rentrer dans le détail lorsque nous parlerons du sujet interne des recommandations CCT, lorsque nous passerons en revue toutes les recommandations CCT qui ont été traitées ou pas, par rapport aux différents sujets.

Alors, il y a autre chose qui est ressorti la dernière fois. Donc il s'agirait de prendre positionnement par rapport à toutes les politiques développées par le groupe. Donc il faudrait les réviser, en termes de mise en œuvre et en termes de points de vue sur les politiques.

Donc l'objectif de ces nouveaux gTLD c'est d'encourager la diversité et il faut donc que tous les aspects du programme soient pris en compte.

Donc voilà les différents points que je vous propose. Et donc l'idée c'est de voir un petit peu ce que vous en pensez. Je vois que Holly a la main levée. Allez-y.

HOLLY RAICHE :

C'est bien. Mais il y avait des points qui avaient été avancés dans la session d'Olivier sur les nouvelles candidatures. Peut-être qu'il manquait des détails, mais il y a certaines contradictions, donc certaines manières de faire les choses, des commentaires sur les démarches, certains jeux.

---

Je pense que ce serait intéressant, parce que si ce qui nous intéresse c'est la diversité et les nouvelles candidatures, cette séance était très intéressante, parce qu'il y avait deux personnes qui se sont exprimées et qui étaient confrontées à différentes difficultés. Et il me semble que si nous souhaitons dire qu'il faut encourager la diversité, et bien il faudrait passer en revue certaines des choses qui avaient été exprimées par Constantin, certaines des procédures sont bonnes mais peut-être pas toutes.

Donc est-ce que vous avez écouté cette séance et est-ce que vous avez identifié les différentes choses importantes qui ont été exprimées et il s'agit de la diversité, du type de diversité que nous recherchons.

JUSTINE CHEW :

Nous ne parlons pas, Holly, de candidatures communautaires de manière précise. Là, vous parlez de candidatures communautaires, vous savez qu'il y a les tableaux de bord, et il y a deux documents. D'ailleurs vous faites partie de la [inaudible] donc vous le savez effectivement. Donc si vous voulez passer en revue ceci et voir si nous avons raté certaines choses, et bien n'hésitez pas.

Mais je crois que nous y sommes à 99 %, nous avons atteint notre objectif à 99 %. La seule chose qui nous manque encore peut-être, c'est la question de Edmond, la question de l'approche standardisée d'évaluation des communautés entre le Sub et le CPE. Il y avait un thème contradiction.

---

Mais en dehors de ça, je crois que nous avons traité la plupart des questions qui avaient été soulevées. Edmond avait contribué au processus CPE.

Par rapport aux questions de Constantin, il me semble que 50 % de ses questions nous les avons traitées grâce aux recommandations qui ressortent du SubPro, par rapport aux candidatures communautaires. Le reste, nous en avons parlé lors de notre intervention pour le document CTE.

HOLLY RAICHE :

Bien, je comprends.

JUSTINE CHEW :

Parfait. Si vous voulez, nous en reparlerons. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces points-là ? Bien, je ne vois pas de main levée, donc nous allons avancer.

Nous passons à la diapo 5.

Donc ici ce sont les indicateurs et le contrôle. La recommandation numéro 1 était de traiter le problème des indicateurs et du contrôle, la meilleure façon de contrôler ce programme et les indicateurs, et que ces indicateurs soient logiques.

En principe, il n'y a pas d'objection. Cette recommandation a l'air correcte. Elle concerne les orientations liées aux indicateurs qui figurent dans le rapport de la CCTRT, mais aussi aborde la question des indicateurs et le fait d'avoir des indicateurs qui correspondent aux IRT.

---

Donc la question ici que je voudrais poser à ce groupe – IRT c’est l’équipe chargée de l’élaboration de recommandations pour la mise en œuvre – alors est-ce que nous sommes d’accord ? Est-ce que nous pensons que cela est correct, que l’IRT peut contrôler ces indicateurs de cette façon ou est-ce que nous préférons faire des commentaires plus détaillés sur cette recommandation numéro 1 ?

Jonathan je vois que vous avez la main levée, allez-y.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Justine. Je pense que la question ici est que le problème est dans le détail pour cette question.

Les indicateurs vont devoir correspondre aux objectifs qui sont définis dans les procédures, dans les règles de procédure. Parce que les objectifs correspondent aux politiques. Et donc la question ici est : est-ce que, lorsque nous allons faire cela, nous pensons qu’il y a des objectifs clairs à identifier ? Est-ce que le groupe SubPro doit identifier cela et mettre en œuvre ces objectifs et les indicateurs qui correspondent à ces objectifs.

J’espère que j’ai été clair.

JUSTINE CHEW :

Oui, pour moi c’est clair. Votre remarque ici dit... Enfin pour vous répondre, je dirais que - peut-être que Cheryl veut donner son avis comme co-présidente du groupe de travail de SubPro – si on analyse les indicateurs, les directives de mise en œuvre indiquent que, quels que soient les indicateurs proposés par l’IRT et le CCTRT, parce que c’est IRT

---

qui doit regarder comment tout cela va être associé aux recommandations dans leur ensemble.

Donc je pense que ce serait intéressant d'avoir une vision générale des choses et je dirais que... Je ne sais pas, au fond.

Je vois qu'Alan a la main levée, peut-être qu'il veut contribuer ici. Alan allez-y.

ALAN GREENBERG :

Oui, le problème est quand on renvoie cela à l'IRT, ou quand on se réfère à l'IRT, c'est quand on essaye de participer à cet IRT, je ne donnerai pas de nom, mais quand on essaye de participer activement, ça va être une grosse charge de travail.

Et ceux d'entre nous qui sont les plus inquiets concernant les indicateurs et la confiance des consommateurs ne vont pas être les personnes les plus actives dans cet IRT.

Donc les opérateurs de registre, les bureaux d'enregistrement et les autres qui ont des intérêts financiers dans cette affaire vont être ceux qui vont participer activement. Donc si on met cela entre les mains de l'IRT, cela implique qu'ils vont prendre des décisions et que les personnes qui veulent prendre les décisions vont les prendre.

Donc si on n'a pas de directive dans ce sens concernant les détails de ce qu'ils vont évaluer et mesurer, je crains fort que ce qui résulte de cela ne sera pas vraiment satisfaisant.

Merci.

JUSTINE CHEW :

Merci Alan. Vous avez indiqué très clairement mon souci. Lorsque je dis que je n'ai pas vraiment confiance dans tout cela, c'est exactement de cela que je parle. Vous l'avez très bien exprimé.

Donc, la raison de mon intervention ici, ce que j'ai mis en rouge sur cette diapositive, est que j'essaye d'avoir une approche équitable, de ne pas prendre partie. Mais en termes de... Si on pense que ce n'est pas suffisant, nous allons devoir être capables de donner une réponse plus solide en présentant une liste d'indicateurs liés aux objectifs, comme Jonathan l'a dit, et je pense que dans les déclarations passées, nous avons fait une petite liste des indicateurs. On peut y revenir et voir si on peut avoir une réponse plus claire que nous pouvons soumettre dans la déclaration d'ALAC aux commentaires publics. Comme cela, on pourra dire que l'IRT peut analyser cela et avoir ses directives, ils vont les utiliser comme directive.

Marita, vous avez la main levée.

ALAN GREENBERG :

Un dernier petit commentaire. Ces mêmes personnes qui devraient participer à l'IRT sont aussi des personnes qui doivent avoir une certaine patience, le groupe de travail qui travaille sur ces indicateurs. Donc je propose que l'on essaye d'avoir une compréhension des concepts plutôt concis de ces mesures pour faciliter le travail de cette équipe.

---

MARITA MOLL :

Oui, Alan a raison. Je dirais que le travail de l'EPDP ici semble... Ça n'a pas l'air très réaliste. On ne peut pas analyser la question de l'intérêt public et le faire dépendre de ce type de choses. Je pense qu'il faut savoir ou se demander si l'on doit considérer ici l'intérêt public et en tenir compte et il faut que quelqu'un s'en occupe parce que sinon ceux qui ont des intérêts financiers dans ces aspects risquent de peser davantage sur les décisions finales, ce qui m'inquiète.

JUSTINE CHEW :

Oui, alors, je ne vois pas d'autres mains levées, mais je vois que vous pensez qu'il faut qu'on fasse quelque chose ici.

Je vais demander à certaines personnes de se porter volontaire ici pour rédiger quelque chose et que l'on puisse présenter comme un commentaire que l'on inclurait dans la déclaration d'ALAC.

Alors, si vous voulez vous porter volontaire, vous pouvez me joindre pour contribuer donc à ce travail. Les personnes qui sont intéressées devront regarder la déclaration d'ALAC portant sur le rapport initial, qui se trouve dans le rapport initial, dans lequel nous avons donné une petite liste d'indicateurs. On peut partir de cette liste donc. Une petite équipe donc. Si personne d'autre ne se porte volontaire, Holly, ce sera une petite équipe réduite qui devra s'en occuper.

Bien, on continue, on avance.

---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Justine. Pour une question de temps, je crois que ce serait bien qu'on finisse dans 5 minutes pour pouvoir respecter notre ordre du jour. Donc il vous reste 5 minutes environ.

JUSTINE CHEW : D'accord Olivier. Bien, j'en suis à la dernière diapositive, aux dernières diapositives. Donc la diapo numéro 7. Deux recommandations concernant les indicateurs de contrôle et la surveillance.

La recommandation 2 n'a pas beaucoup d'impact sur les utilisateurs finaux. Elle concerne les indicateurs pour chaque phase du processus de candidature. Donc c'est plutôt pour les candidats que cela aura un impact.

Et si vous voulez, on peut ne pas commenter ici. C'est le groupe qui peut prendre cette décision.

Recommandation 3. Ici, celle-ci peut avoir un impact sur l'utilisateur final parce qu'elle peut être quelque chose qui va déclencher un soutien d'urgence et le processus des opérateurs de registre, parce que cela concerne, cette recommandation propose de mettre en place un système de contrôle de niveau de service, pour avoir un service plus sûr. Et ce qu'il se passe ici, c'est que le SubPro n'est pas vraiment clair sur les circonstances qui vont déclencher ce système.

Il y a eu des rapports dans le passé, pour lesquels des événements potentiels pouvaient être déclenchés par certaines choses. Et ICANN le définissait de manière interne. Donc on essaye d'en venir au fond de la question pour être sûrs qu'il y aura suffisamment de données qui vont indiquer que ces choses seront faites de manière correcte, au cas où

---

quelque chose surgirait pour le déclencher de [inaudible] qui est le déclenchement de l'opérateur de registre de secours.

Bien, si tout le monde est d'accord, et je ne vois pas de main levée, j'aurais aimé vous présenter un petit peu le reste de mes diapositives, mais nous n'avons pas le temps, donc j'en suis ici à la fin de mon intervention. Et je vous donne la parole Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Justine, merci pour cette présentation. Je crois que c'est un petit peu comme l'EPDP, et même pire, il n'y a pas de fin à cette question, à cette thématique. En tout cas, je vous rappelle qu'il y a des [inaudibles] qui sont reliés à cet ordre du jour et qui vont vous envoyer à toutes les présentations élaborées par Justine. Il va falloir que nous fassions une déclaration bientôt, et très bientôt. Donc continuez à travailler là-dessus.

Bien, en attendant, nous allons donner la parole à Jonathan qui va nous parler des résultats de son travail. Allez-y Jonathan.

JONATHAN ZUCK : Merci. Effectivement, ça fait longtemps qu'on en parle et nous sommes presque en retard. Mais nous avons fait ce sondage comme l'exercice sur les géo-noms mais également comme exercice pour avoir un petit peu un point de vue et incorporer davantage de personnes dans la communauté At-Large dans notre processus d'élaboration de politique. Donc c'est un petit peu un projet pilote, pour ainsi dire, selon différents points de vue.

---

Donc je voulais simplement vous faire part des résultats de ce sondage.

Nous avons eu pas mal de problèmes avec les géo-noms. Et, à la base, tout peut se résumer à deux questions.

Premièrement, pour qui est-ce que nous protégeons ces noms, est-ce que nous protégeons ces noms pour les gouvernements, pour les communautés, ou pour les deux ?

Diapositive suivante.

La deuxième question c'est : à quels degrés est-ce que nous souhaitons les protéger.

Donc voilà un petit peu les deux questions : pour qui nous faisons notre travail et quel est le degré de protection que nous souhaitons mettre en place.

Diapositive suivante.

Donc le questionnaire c'était 16 scénarios qui, justement, souhaitaient répondre à ces deux questions selon différents points de vue. Et la réaction avait pour objectif d'identifier les points communs.

Diapositive suivante.

Donc, nous avons eu ce résultat avec les 4 carrés, ce diagramme à 4 possibilités. Donc si vous regardez sur l'Y vous avez donc la protection et sur le X la souveraineté.

Donc vous voyez 4 catégories assez larges de répondants. Ceux qui croient qu'il faut qu'il y ait un haut niveau de protection, pour protéger les intérêts des communautés, et ceux qui souhaitent un haut niveau de

---

protection mais qui souhaitent se focaliser sur les droits des gouvernements. Et vous avez d'un autre côté un niveau de protection assez bas pour les communautés et un niveau assez bas pour les gouvernements.

Bref, de manière très large, les différentes catégories dans lesquelles les répondants se sont retrouvés.

Donc, ce qui devrait se passer, dans cette situation idéale, c'est qu'on pourrait voir plusieurs points qui identifient le point de vue de l'At-Large. Et dans l'idéal ces points se retrouveraient tous au même endroit.

Une ligne verticale suggèrerait le consensus sur lequel nous devrions nous concentrer. Nous n'avons pas des noms précis, mais nous savons que l'enregistrement doit venir du gouvernement. Donc cette ligne verticale idéale nous dit que nous avons un consensus par rapport au niveau de respect par rapport aux gouvernements, mais nous n'avons pas un accord sur le nombre de noms à protéger.

Une ligne horizontale nous indiquerait qu'il y a un consensus par rapport aux intérêts à protéger. Là, il s'agirait d'un accord assez léger par rapport à la protection des géo-noms.

Ce qu'on souhaite éviter, c'est une ligne en diagonale, parce que cela soulignerait le manque de consensus. Avec aucun accord sur une élaboration de politique. Et donc un statu quo.

Diapositive suivante.

Et donc voilà ce qu'il se passe, voilà le résultat, une ligne en diagonale qui se retrouve. Et donc, [Alba] nous a aidé à obtenir ces résultats, donc

---

il n'y a pas de consensus très clair par rapport aux géo-noms. C'est ce que ce diagramme reflète.

Diapositive suivante.

Alors la ligne est en diagonale, mais il y a quand même une majorité des réponses qui tombent dans la partie protection basse pour les communautés. Donc il y a quand même un consensus centré sur la notion comme quoi ce qui nous intéresse c'est le consensus des communautés et le fait que les personnes qui croient qu'il faut avoir une démarche très agressive en termes de réserve de noms, et bien, sont minoritaires.

Donc, ce que l'on peut conclure, c'est que le WT5 a bien fait son travail puisque le statu quo de ce que nous avons en termes de consensus au sein de l'At-Large. Et nous savons également que nous sommes davantage concentrés sur l'intérêt des communautés locales que nous le sommes par rapport aux intérêts des gouvernements. Donc il y a certaines répercussions sur notre discussion à ce sujet avec le GAC.

Donc, ce que ceci suggère également c'est qu'il nous faudrait peut-être inclure les géo-noms dans notre discussion par rapport à l'évaluation des priorités communautaires. Et, en répondant à cette question des procédures ultérieures, l'idée serait de suggérer une communauté qui est en conflit avec une non-communauté pour les noms géographiques. Et donc, dans ce cas, qu'il y ait priorité. Ce serait un des moyens de procéder s'il y a consensus là-dessus. Donc, selon le sondage, il semblerait qu'il y a consensus par rapport à ça, mais il nous faut reposer cette question pendant l'appel d'aujourd'hui.

---

Donc la question c'est de savoir si vous seriez d'accord pour inclure une formulation dans notre recommandation au CTE pour ajouter les géo-noms aux critères d'évaluation des priorités communautaires.

Je sais ce que je veux dire par rapport à ça, mais l'idée c'est qu'on essaierait d'incorporer la notion des géo-noms dans le processus CTE.

ALAN GREENBERG :

Je crois que la question c'est : à qui donner la priorité ? À une communauté ou à quelqu'un d'autre ? Je ne comprends pas bien en fait la formulation de votre question. Si vous qualifiez la communauté, c'est donc qui d'autre ? Ce nom, plutôt que le fait que quelqu'un d'autre veut ce nom, et bien vous évaluez par vous-même, sans comparaison, et donc la question devient : il peut y avoir en fait deux communautés qui souhaitent le même nom, et donc quelqu'un qui ne parle pas d'un nom géographique.

Mais ce que vous posez comme question, ce n'est pas quelque chose qui est évalué au sein de la communauté. Je pense qu'on pourrait dire que si on choisit un géo-nom, et bien on a un point supplémentaire. Mais il ne faut pas pénaliser la candidature de la communauté parce qu'elle n'utilise pas un géo-nom. Je pense que c'est difficile à vendre.

JONATHAN ZUCK :

Oui, c'est possible. Effectivement, tout est en négociation. Nous n'avons pas encore le concept de nom bonus, donc je pense que c'est compliqué pour l'instant.

D'autres questions ?

---

Alors, si vous voulez bien répondre à la question. Ha d'abord Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Jonathan. La réponse c'est non, Alan l'a dit de manière très claire. Je ne vois pas trop comment on peut faire en termes d'évaluation de la priorité communautaire. Et Alan a exactement compris ce que je voulais dire. Donc pour moi la réponse est non.

JONATHAN ZUCK : Oui, je n'ai pas besoin que vous votiez de manière orale, mais simplement que vous répondiez à la question qui est à l'écran. Je n'ai pas la réponse par rapport à l'incorporation.

ALAN GREENBERG : Par rapport à la complexité de cette question, Tijani a dit que par rapport à ce que j'ai dit la réponse est non. Et moi, par contre j'ai répondu oui par rapport à cette question des points bonus.

JONATHAN ZUCK : 48 % des participants ont voté. Donc 17 et 35. Nous sommes à 52 maintenant. Bon, vous me direz lorsque vous souhaitez que j'affiche la réponse finale.

Encore une minute et ensuite vous répondez, et ensuite nous aurons la réponse au questionnaire.

C'est terminé.

---

NON IDENTIFIÉ : Certains d'entre nous sommes au téléphone et nous ne pouvons pas voter.

JONATHAN ZUCK : Oui, c'est vrai. Effectivement, je ne sais pas ce qu'il faut faire. Peut-être que vous pouvez m'envoyer votre réponse par email ? Parce que les résultats doivent être inclusifs.

NON IDENTIFIÉ : Je suis d'accord, il faut que les résultats soient inclusifs. Je souhaitais simplement voir comment répondre à cette question.

JONATHAN ZUCK : Alors, diapositive suivante ensuite s'il vous plait.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Excusez-moi Jonathan, j'aimerais simplement vous mentionner qu'il y a un vote qui est en cours maintenant, c'est un peu pour avoir une idée de ce qu'il se passe, un sens général. De toute évidence la décision finale dépendra des membres de l'ALAC. Donc je voulais simplement vous le mentionner comme point d'orgue, au cas où les gens posent des questions par rapport à ça.

JONATHAN ZUCK : Oui, c'est simplement une question de recommandation à l'ALAC pour l'instant.

---

Donc autre chose, qui est un peu moins scientifique et que nous essayons de considérer, c'est la question des scénarios prioritaires. Et donc la question est de savoir si quelque chose est probable ou improbable, probable avec un mauvais résultat et improbable avec un bon résultat.

Diapositive suivante.

Donc, c'est un peu un résultat de geek mais c'est l'idée de voir le résultat de l'analyse pour voir s'il y a un consensus par rapport à un scénario spécifique. Il n'y a pas eu de consensus très clair par rapport à quelque scénario que ce soit, mais... Diapositive suivante.

Alors, on a ici ce type de scénario. On a une majorité de personnes qui pensent que ce n'est pas désirable, donc il n'y a pas vraiment de preuves selon lesquelles la majorité considérait qu'il y avait des choses négatives, mais comme nous le disons aux USA, vu les recommandations de la piste de travail numéro 5, je dirais qu'il y a eu un manque de participation associé à cette enquête. C'est un des scénarios considérés comme possibles par la communauté qui pourrait avoir lieu. Et donc on ne veut pas avoir ce type de situation.

Prochaine diapositive.

Bien, donc ce point n'est plus possible à cause des recommandations de la piste de travail du groupe, la piste de travail numéro 5 donc.

Prochaine diapo. Bien nous allons directement passer aux diapositives qui ne sont pas barrées.

---

Et donc ici point 12. Si vous voulez, vous pouvez ensuite regarder les diapositives, si cela vous intéresse.

En tout cas ici, ce scénario en particulier pourrait arriver, donc on peut y réfléchir. Donc il s'agit d'une tribu de peuple originaire de [inaudible], situé en Californie du Sud, et ils ont bloqué la candidature de manière réussie. Donc c'est un cas dans lequel les recommandations de la piste de travail numéro 5 peuvent être utiles pour se pencher ici sur cette question et voir les protections qui peuvent être mises en œuvre pour [parvenir à] ce type de situation.

Bien, et le dernier point était le fait qu'il serait utile de demander à Marita ou à [Uriel] de présenter ce point-là parce que les autres questions qui ont été posées pendant les délibérations de la piste de travail numéro 5 étaient le fait que plutôt que de protéger trop la limite de nom géographique il devait y avoir une manière d'ajouter quelques mesures de protection pour les villes qui s'intéressent à ce processus.

Et la deuxième enquête porte sur le fait qu'on ait demandé à ICANN de notifier toutes les villes qui sont sur le point ou qui ont fait des demandes de candidature ou qui sont sur le point d'être enregistrées. Donc la question serait : est-ce que vous soutenez le fait qu'ICANN demande de notifier toutes les villes, pas seulement les capitales, qui ont demandé que leur nom soit enregistré. Voilà la question donc de cette deuxième partie du questionnaire de l'enquête.

HOLLY RAICHE :

Est-ce que vous allez notifier ici le cas de Paris France ?

---

JONATHAN ZUCK : Oui, nous allons annoncer toutes les villes pour que l'on sache quelles sont les villes qui veulent être enregistrées.

HOLLY RAICHE : Il y a tellement de villes qui ont les mêmes noms, surtout les villes anglaises en Angleterre, aux États-Unis et dans d'autres pays. Donc ça va être un gros travail.

JONATHAN ZUCK : Oui, tout à fait. Il y a beaucoup de villes qui portent le même nom, mais je ne pense que ce soit trop compliqué comme tâche. Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG : J'allais vous dire qu'il y avait beaucoup de noms qui étaient les mêmes, par exemple Paris, je crois qu'il y a 50 villes qui portent le nom de Paris ou Londres. Donc je ne sais pas si on publie encore des Atlas, mais il va falloir chercher tout cela.

En tout cas, il faut indiquer des exigences, l'exigence de notifier tous ces noms et de savoir qui va demander donc à être enregistré.

Je dirais que c'est quelque chose de très compliqué, je ne vais pas soutenir cela.

JONATHAN ZUCK : Peut-être indiquer les villes pour lesquelles ce serait raisonnable de faire cela. Je pense que ce serait bien d'essayer de soutenir cette proposition.

---

Marita allez-y.

MARITA MOLL :

Je sais que tout le monde sait, je pense que tout le monde sait qu'on peut se porter demandeur pour le nom d'une ville, pour enregistrer le nom d'une ville. Donc je pense qu'il faudra définir tout cela. Mais, en tout cas, on peut demander d'enregistrer le nom d'une ville dans la mesure où vous dites que vous n'allez pas l'utiliser pour votre compagnie ce nom de ville, vous pouvez l'enregistrer.

Donc, ici, l'idée qui existe derrière tout cela est qui va s'intéresser à cela. Si les gens ne savent pas que c'est un nom de ville, ça arrive, je pense que c'est raisonnable de présenter une notification dans ces cas-là. C'est une question de bonne conduite. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci. Yrjo.

YRJO LANSIPURO

Oui, merci. Ici, la question que vous posez dans le questionnaire ne présente pas l'idée qui a été présentée par Jorge Cancio à la piste de travail numéro 5. Ça ne portait pas sur les capitales, c'était beaucoup plus compliqué. On a discuté de cette question. Et Justine, Marita et d'autres personnes disaient que cela se fera dans le cadre des délibérations portant sur les noms géographiques et qui doivent avoir lieu au sein du CPWG.

Donc la question ici qui est posée, je me demande si elle n'est pas un peu prématurée.

---

JONATHAN ZUCK : Bien, merci. Christopher, allez-y.

CHRISTOPHER WILKINSON: Bonjour à tous. Je m'excuse, je sais que nous sommes encore dans les limites, qu'il reste très peu de jours encore, mais je pense que, d'abord sur cette question en particulier à laquelle j'ai répondu que oui, mais je dirais que cette question est mal rédigée, elle est mal posée.

La question ici à poser est : est-ce qu'il devrait y avoir une notification à l'avance ? C'est quelque chose qu'on a demandé à plusieurs pays, par exemple dans le cas du gouvernement belge, on a demandé à plusieurs villes de recevoir les avertissements précoces. Je ne sais pas dans quelles mesures, avec combien de temps de délai, mais en tout cas savoir les noms qui vont être enregistrés ou sur le point d'être enregistrés. Cette information doit être envoyée aux autorités locales dès que la demande de candidature est faite.

En ce qui concerne le questionnaire ou l'enquête, je dois dire que je trouve que votre échantillon est un peu réduit pour pouvoir considérer que l'on a atteint une conclusion globale et importante au niveau des opinions.

Quelque chose qui n'est pas ici capté ou inclus dans cette enquête est : est-ce qu'il doit y avoir des approbations futures ? Ce n'est pas ici une question, du fait que nous sommes des parties intéressées au sein d'At-Large, ce petit échantillon n'est pas ici de savoir ce que pense ce petit échantillon, mais il faudrait savoir quelle sera la politique qui sera appliquée dans 5, 10, 20 ans.

---

Et je pense que l'on va continuer à débattre ici pour que notre politique soit solide. C'est pour cela qu'on a cette expérience si compliquée de pays dont les ccTLD ont été piratés, au début de l'internet et qui ont beaucoup de mal à récupérer le nom de ces domaines qui leur correspondent.

Donc, je pense qu'ici la question de .LONDRES, .PARIS, ok, mais il faut aussi se souvenir de certains de ces exemples de domaines qui ont déjà été délégués et qui représentent des problèmes.

Je dirais que c'est un problème très limité, parce que la plupart du temps, ces noms ne sont pas dupliqués, ne sont pas en double. Tous les noms qui existent en double, la plupart, peuvent remonter à l'époque coloniale ou à l'époque de la migration.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Jonathan, nous devons conclure.

JOANTHAN ZUCK : Oui, je vais conclure.

NON IDENTIFIÉ : Je vous enverrai tout cela par écrit. Je pense que vous travaillez sur un échantillon trop petit, trop réduit pour parvenir à des conclusions et c'est important de le dire.

---

JONATHAN ZUCK :

Oui, j'aurais préféré que notre échantillon soit plus large ici, et nous allons poser cette question à la communauté dans son ensemble, peut-être ce serait plus efficace pour notre travail, vous avez raison.

Christopher, le m'excuse mais nous devons conclure ici et continuer à avancer.

Greg, allez-y.

GREG SHATAN :

J'aurais deux points ici à ajouter. Je pense que la base de données que nous avons, je ne sais pas dans quelle mesure elle est officielle, mais elle contient tous les noms géographiques, tous les termes géographiques et il y a 11 millions d'entrées dans cette liste. Donc c'est une grande quantité, même si nous excluons les petits villages et nous prenons seulement les villes.

Il n'y a pas de définition de ville qui pourrait être appliquée ici de manière générale et on a passé beaucoup de temps dans cette piste de travail sur ce point, dans la piste de travail numéro 5, pour essayer de voir si on pouvait avoir une définition du terme ville qui soit utilisable, du point de vue commercial bien sûr.

Donc je pense que plutôt que de parler des notifications individuelles et de la prise de conscience concernant les noms géographiques, pour que la communauté tienne compte de cela, parce qu'on sait que cela peut arriver, je pense que ce serait beaucoup plus raisonnable de notifier aux villes qui portent le même nom et d'aborder cela de cette manière.

Merci.

---

JONATHAN ZUCK :                   Merci Greg. Je crois que nous devons un petit peu avancer ici, conclure. J'étais intéressé par ce que vous pensez, je suis d'accord avec Christopher, nous allons modifier un petit peu la question et la reformuler différemment.

Et nous sommes arrivés à la fin de cette enquête. Ici vous voyez le résultat. Bien.

Donc voilà, c'était une expérimentation, un petit essai pour voir si on pouvait parvenir à un consensus sur certains points. Je pense qu'il nous faut continuer à travailler là-dessus dans le futur. C'était une première tentative ici. Je vous remercie pour votre patience.

Olivier, allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :       Nous allons maintenant passer la parole à Evin pour la mise à jour sur les politiques.

EVIN ERDOGDU :                   Merci Olivier. Je vais être bref. Il n'y a pas beaucoup de mise à jour en termes de discussions sur tout ce qui est commentaire public par rapport aux politiques. Vous avez vu, ratifiée récemment par l'ALAC, l'étude NCAP qui a été envoyée par Justine à l'avance, avant même la période de commentaires publics. C'est ratifié par l'ALAC, donc tout est bon.

---

Par rapport au PDP 3 de la ccNSO, la période de commentaires publics avec finalisation récente qui donc maintenant est soumis au vote de l'ALAC, ceci a été soumis et ratifié le 10 juillet grâce à Hadia et à Barrack Otieno que nous remercions.

Il y a un commentaire public ouvert sur un sujet qui ne donne pas lieu à un commentaire de l'ALAC en général, donc il s'agit de la version 4 qui se terminera le 11 aout.

Il y a trois commentaires publics qui sont traités par le groupe de travail OSB qui se retrouvera après la CPWG. Donc il s'agit du plan stratégique régional de [NAC], du rapport final de l'ATRT 3 et du modèle multipartite de l'ICANN.

Donc ces trois ont des équipes de rédaction assez importantes donc ceci étant, je repasse la parole à Olivier et à Jonathan pour le reste du feedback qu'ils vont peut-être faire.

JONATHAN ZUCK : Je n'ai rien à ajouter Olivier. Donc allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Simplement une question pour vous Jonathan. Par rapport à la règle de génération d'étiquette pour la zone racine, je sais que le délai est assez long, est-ce qu'il faut envoyer ceci au groupe de travail sur les IDN puisqu'il s'agit d'IDN ?

JONATHAN ZUCK : Oui, je pense que c'est logique.

---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien, je note. Et par rapport à la ccNSO, cette déclaration est également soumise au vote, donc voilà. Le CPWG va s'occuper des autres déclarations qui sont ici.

Nous avons maintenant un petit récapitulatif de l'ICANN 68. Jonathan c'est à vous.

JONATHAN ZUCK : Oui, tout à fait. Encore une fois, nous avons bien réfléchi à un certain nombre de questions depuis l'ICANN68. Il y a eu une bonne participation, une bonne présence à l'At-Large, à différentes séances.

Nous continuons d'insister sur la question de l'utilisation malveillante du DNS, nous savons qu'il y a certains impacts de cette pression que nous faisons puisque les bureaux d'enregistrement en particulier et certains opérateurs de registre également étaient présents et je pense que vous avez entendu leurs réactions. Donc ils étaient présents.

Je pense qu'il nous reste encore du travail à faire en ce qui concerne des recommandations spécifiques relatives à l'utilisation malveillante du DNS.

Nous avons également eu une conversation sur le sujet des PIC, donc des engagements publics volontaires. Et certaines réactions par rapport à ça, certaines personnes ne les connaissent même pas et donc ne peuvent pas nécessairement se plaindre des infractions à ces PIC.

Donc Holly a beaucoup travaillé par rapport à ces questions, pour passer à l'étape suivante. Et nous avons eu une excellente séance avec Olivier

---

et Justine sur l'idée d'élargir le cercle de candidats et donc j'espère que cette discussion pourra être intégrée à nos recommandations, à nos commentaires sur les procédures ultérieures.

Et, enfin, Joanna a présenté une de ses séances très appréciées sur l'utilisation malveillante du DNS dans le domaine géographique, qui a été très bien reçue.

Mais d'une manière générale, en ce qui concerne l'ICANN 68, on nous a demandé beaucoup de questions assez spécifiques, mais je crois qu'il nous faut continuer de travailler à mettre en œuvre nos recommandations dans différents domaines, avec des exemples, des scénarios spécifiques dans les domaines où nous souhaitons voir une évolution pour passer au niveau supérieur.

Mais d'une manière générale, je crois que nous étions bien représentés dans la communauté, nos séances avaient une participation tout à fait adéquate. Donc je pense que notre travail a été efficace.

Irjo, je ne sais pas, c'est une ancienne main que vous avez levée ou c'est une main nouvelle ? C'est une ancienne main d'accord.

Donc, nous allons au cours des semaines à venir faire évoluer ces discussions. Donc il y aura davantage d'informations qui vous seront communiquées.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan. Nous allons passer au point divers.

Et Yrjo Lansipuro tout à l'heure vous a dit qu'il voulait prendre la parole. Il est notre liaison au GAC et au groupe de travail sur la sécurité

---

publique. Il y a donc un appel qui aura lieu avec ce PSWG, donc Yrjo je crois que vous souhaitez prendre un peu de temps pour parler de ceci. Allez-y, nous n'avons que 5 minutes.

YRJO LANSIPURO :

En ce qui concerne le groupe de travail sur la sécurité publique, je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais ils ont exprimé leur intérêt à discuter avec l'At-Large. C'était à l'époque de l'ICANN 67. Cette réunion informelle a été reportée à plusieurs reprises, mais enfin nous allons pouvoir nous retrouver demain à 13 h UTC.

Le sujet c'est l'utilisation malveillante du DNS, mais étant donné que le sujet est très large, je me disais qu'il serait peut-être utile d'être plus précis et d'avoir des idées spécifiques sur les points que nous souhaitons soulever pendant cette réunion.

Donc à la base, je suis à votre écoute.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Yrjo. Je vois qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont la main levée.

En fait je n'avais pas vu qu'il y avait toutes ces mains levées. Je pensais qu'on pouvait contribuer à ce que vous avez demandé.

Alan ? Allez-y, vous êtes le premier.

ALAN GREENBERG :

Apparemment je suis seul. Mais mon commentaire par rapport à la réunion de Kuala Lumpur est le suivant. C'est la première réunion qui a

---

attiré un nombre très important de personnes, parce que donc cette réunion était intitulée l'utilisation malveillante du DNS, mais les deux tiers de la discussion – en tout cas il me semble – avaient trait à la deuxième partie, deuxième partie qui était relative au Covid 19, et donc c'est là-dessus que s'est focalisée la discussion. Donc il nous faut vraiment faire attention, parce que parfois le titre ne correspond pas au contenu. Je sais que les titres ne sont pas contraignants du point de vue juridique, mais c'est quand même ce qui attire les gens, donc je pense qu'il faut faire attention.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, nous passons maintenant la parole à Marita.

MARITA MOLL : Oui, merci. Je voulais mentionner quelque chose qui s'est passé à la fin de l'ICANN68, c'est une petite question pendant la séance ouverte au cours de laquelle les présidents ICANN Org ont donné leur point de vue par rapport à l'avenir, par rapport au Covid, etc.

Il y a eu un certain nombre de personnes qui se sont exprimées par rapport au fait qu'il y a beaucoup de personnes qui sont désavantagées par ces réunions virtuelles. On a parlé d'aides éventuelles dans ce domaine, avec les questions des langues, etc. mais il y a eu pas de choses qui se passaient dans le chat et qui étaient vraiment assez dures.

Et, en tant que groupe à l'At-Large, qui sommes-nous pour avoir le courage de parler de cette manière et cette sorte d'insolence, etc. Et j'ai vraiment pensé que cette discussion était abusive, et j'aimerais qu'il y

---

ait une plainte qui soit faite par rapport à ça. Mais je crois qu'il ne faut pas ignorer ce qu'il s'est passé.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup d'avoir soulevé cette question Marita. Y a-t-il d'autres personnes ?

ALAN GREENBERG : Oui, je suis tout à fait d'accord avec Marité. C'est les bureaux d'enregistrement, évidemment, mais ce n'est pas qu'eux qui ont fait ce type de commentaires. Et à la base, ce qui se disait c'est que, pour résumer, il est incroyable que les gens demandent un soutien pour des réunions auxquelles ils se rendraient de toute façon.

Et donc il y a un petit peu une sorte d'hypothèse comme quoi les gens vont se rendre à ces réunions de toute façon, et on ignore le fait qu'il peut y avoir un impact significatif sur beaucoup de personnes, et certaines personnes qui ne pourront pas participer, étant donné certains obstacles.

Donc il y a une certaine perception par certains groupes comme quoi ceci fait partie des affaires et en fait ils ne comprennent pas du tout notre positionnement. Et je suis tout à fait d'accord avec Marita, je souhaite vraiment appuyer son commentaire.

Je ne sais pas comment résoudre cette question, mais malheureusement Maureen a dit à un moment qu'il devrait y avoir une rémunération pour le temps plutôt que de dire qu'il fallait donc rembourser les dépenses et donc c'était une erreur. Il ne s'agit pas de payer les gens pour aller sur place, mais il s'agit de rembourser. Donc

---

c'est malheureux, mais il ne s'agissait pas de ça. Mais, malheureusement, c'est le monde de l'ICANN.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Alan. J'aimerais quand même reposer la question de Yrjo. Malheureusement nous n'avons pas le temps de parler de tout ceci, mais est-ce que vous souhaitez faire des suggestions par rapport à la question de Yrjo ? Est-ce que vous vous souvenez de la question de Yrjo ?

Peut-être que, comme nous devons terminer l'appel, on pourrait vous envoyer les réponses par email Yrjo ?

YRJO LANSIPURO : La question c'est, en termes d'abus du DNS, d'utilisation malveillante du DNS, quels sont les sujets qui doivent être évoqués lors de l'appel GAC sur le PSWG, de quoi est-ce qu'il faut que je parle. Envoyez-moi un email si vous avez des idées. En tout cas si vous en avez, faites-le rapidement parce qu'il faut que je mette en place cet ordre du jour avec le GAC aujourd'hui.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yrjo, c'est très utile. Tout ceci est un suivi par rapport à la collaboration qui a lieu avec le GAC et d'autres parties de la communauté, y compris l'ALAC.

Donc lors de la prochaine réunion – je ne vois pas d'autres mains – d'abord quand aura-t-elle lieu et de quoi va-t-on parler ?

---

YESIM NAZLAR : La réunion prochaine ce sera mercredi prochain à 19 h UTC. Donc mercredi prochain, le 15 juillet à 19 h UTC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci à tous pour votre participation à cet appel, merci aux interprètes qui sont restés 15 minutes de plus, oui encore une fois nous sommes en retard. Mais excellentes discussions aujourd'hui.

Je vous souhaite à tous une excellente matinée, une excellente soirée. Et s'il vous plait faites un suivi sur la liste de diffusion. Si nous ne pouvons pas parler pendant l'appel de tout et bien nous pouvons toujours continuer de discuter sur la liste de diffusion.

Merci à tous et à très bientôt.

YESIM NAZLAR : Merci, la réunion est terminée, nous vous souhaitons une excellente journée, au revoir à tous.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**